

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 37	Absent(s) excusé(s) : 6	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 12 mai 2015

Vote(s) pour : 38
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 18 mai 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-05-18-BD-12 :

Versement d'une contribution 2015 à la Régie HAGANIS au titre des missions d'entretien et de maintenance des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales.

Rapporteur : Monsieur François HENRION

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU les statuts de la Régie HAGANIS, et notamment leur article 1,
VU le Budget Primitif 2015,

DECIDE le versement à la Régie HAGANIS d'une contribution de 2 150 275,72 € HT correspondant aux missions d'entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales pour 2015. Cette contribution est versée par moitié au cours des mois de juillet et décembre 2015.
AUTORISE Monsieur le président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente.

Pour extrait conforme
Metz, le 19 mai 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

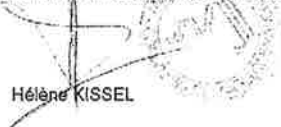
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 18 mai 2015.		Contrôle de légalité
Point 9 – Convention relative à la mise en place d'une interopérabilité entre le réseau de transport interurbain de la Moselle et le réseau urbain de l'agglomération. Annexe : convention.	1	
Annexe 1 : tableau de suivi des recettes.	1	
Annexe 2 : récapitulatif des flux et compensations financières.	1	
Annexe 3 : Montants des abonnements et compensation financières au 01-09-2014.	1	
Annexe 4 : Contacts ATRIV57, CGS7 et TAMM.	1	
Annexe 5 : Modèle de convention de mise à disposition d'un TPVS.	1	
Point 10 – Convention relative à la complémentarité des réseaux de transports urbains, interurbains et scolaires sur le territoire de Metz Métropole – Avenant 3 à la convention entre Metz Métropole et le CG de la Moselle. Annexe : Avenant 3.	1	
Point 11 – Réseau d'évacuation des eaux pluviales : programme d'investissement 2015 et convention financière relative au programme d'assainissement entre la régie HAGANIS et Metz Métropole. Annexe : Convention financière.	1	
Annexe : Projet de travaux à Vaux, Ars-Laquenexy, Metz Vallières, Metz ancienne ville et Metz Plantières.	1	
Annexe : Tableau relatif à la convention cadre 2015.	1	
Point 12 – Versement d'une contribution 2015 à la régie HAGANIS au titre des missions d'entretien et de maintenance des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales.	1	
Nombre total des actes transmis : 4 délibérations dont 3 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 20 mai 2015

Pour le Président
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL